

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 038-213800873-20260413-13_04_027_1B3-AR



Élus :	29	L'an deux mille vingt-six, le treize avril , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le 7 avril deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	26	
Absents :	3	
Pouvoirs :	3	
Votants :	29	
Présents :		BOUVIER Christophe, DOUKKALI Sonia, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, BORDE SAÏBI Danielle, BELLABES Loïs, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, GANDINI Stéphane, RANDON BERNET Sylvie, BORG Pierre, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, BUTY Christian, FRECHOSO Christine, COMBIER André, VIZCAINO Stéphanie, BALSAMO Mario, MARTIN Catherine, MAZET Jérôme, SALAS Kévin, PARRA Anabelle, DUCHENE Stéphane, TOURNIER Marie-Pierre, GOETINCK Patrick.
Absents :		DANIELE Muriel, VERMARE Anne, DEL OLMO Céline
Absents ayant laissés procurations :		DANIELE Muriel à SALAS Kevin DEL OLMO Céline à BOUCHAMA Salah VERMARE Anne à BORDE SAÏBI Danielle
Secrétaire de séance :		BELLABES Loïs

Délibération n° 13_04_027_1B3

OBJET : Désignation des représentants au sein de la MJC-Ecole de Musique

La Maison des Jeunes et de la Culture – Ecole de Musique est une association qui a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation, la culture et la musique. Elle contribue au développement des liens sociaux.

Conformément aux statuts de l'association, la ville dispose de 4 sièges au sein du conseil d'administration.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DESIGNE 4 représentants de la ville au sein du conseil d'administration de la MJC-EM :

- BORG Pierre
- DEL OLMO Céline
- BERTHEL Laure
- DUCHENE Stéphane

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 17 avril 2026.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 17 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026



ID : 038-213800873-20260413-13_04_027_1B3-AR